



Adresse & Siège Social :

Comité Auvergne Rhône-Alpes Tir à l'Arc
CS 92013
38307 BOURGOIN JALLIEU CEDEX

🌐 : www.tirarc-auvergnerrhonealpes.fr

✉ : secretariat@tirarc-auvergnerrhonealpes.fr

☎ : 04 74 19 16 15

Permanences du lundi au vendredi de (9h30 à 12h30)

Objet : bilan réunion Commission Comités Départementaux du 9 juin 2017

Présents : Magali Angeloz (01) , Alain Cauchy (03), Doriane Cognard (07) , Régis Dubois (26), Guy-Hervé Savornin (38), Patrick Rouet (42), Michel Perrin (43), Thierry Roche(63), Monique Maschio (69), Evelyne Glaize (CR) , Sophie Vessillier (CTS)

Excusés : Xavier Mouronville (74) – Jean-Pierre Galleyrand (15)

Absents : Dino Mariscalco (73)

La réunion s'est déroulée à TERRENOIRE pour être accessible à chacun, à 16h30 . Evelyne remercie les personnes présentes, les présidents qui ont pu se faire représenter (Hervé Terrasse 07 et Joel Fontenille 01).

Michel Perrin, président de la commission des CD rappelle que ces réunions sont nécessaires pour faire avancer ensemble le tir à l'arc en région.

Après le tour de table, chaque CD est invité à caractériser son CD par un mot, puis à définir son lien avec le comité régional. Cela lance la discussion entre responsables des CD.

Une présentation est faite de l'organigramme du comité régional, ses missions, ses liens avec la FFTA, le ministère, les CD, les clubs, les licenciés.

Le projet régional est présenté, afin de définir les axes de travail du CR. Les « missions » des CD et du CR doivent être complémentaires. Le travail autour du PSTF (projet sportif territorial fédéral) doit permettre de se coordonner. Cette année, compte tenu des délais impartis par la DRDJSCS, ce travail de coordination n'a pas été possible par une réunion plénière. Toutefois, bien qu'il n'existe aucune hiérarchie particulière, une organisation stratégique doit nous permettre d'atteindre un maximum de licenciés à travers nos différents champs d'action. Pour cela, nous devons échanger sur les différentes actions à mener sur l'ensemble du territoire.

Le CR, en tant que centre ressource, doté de moyens humains (CTS + CTF ?+ CTAdjoint ?) et financiers souhaite pouvoir accompagner les CD dans leur développement et la mise en œuvre des actions qui sont en cohérence avec le projet fédéral.

1. **SPORTIF**: création de groupes régionaux pour faire un regroupement des meilleurs jeunes archers en FITA qui préparent les championnats de France et/ou l'entrée en pôle. Organisation de stages aux vacances, et de suivis mensuels.

- ⇒ Les CD doivent détecter et préparer les jeunes à participer à ces regroupements; inciter à la pratique du FITA.
 - ⇒ Organisation de journées d'entraînement; limiter le décalage entre le club et le groupe régional (technique et physique)
 - ⇒ Organisation de journées de promotion et de découverte du FITA

Les clubs formateurs seront également des relais du CR pour détecter les jeunes. La notion de clubs formateurs doit être précisée. Une réflexion est soumise quant à la place des clubs qui « alimentent » les clubs plus importants, ou plus urbains quand les jeunes grandissent et changent de club.

2. **FORMATION** : le comité régional a les prérogatives pour organiser la formation. Les CD ont la proximité avec les licenciés. Ils doivent être des appuis pour proposer des lieux de formation sur l'ensemble du territoire. Les formateurs seront désignés et rémunérés par le CR pour les formations organisées dans les CD.

Le CR organise la formation ENTRAINEUR 2 (qui sert de support au nouveau diplôme CQP TECHNICIEN) en 5 jours consécutifs fin octobre (avec hébergement).

Idem pour la formation ENTRAINEUR 1, à RIOM.

- ⇒ Il est possible de créer une autre formation ENTRAINEUR1 sur le territoire, dans un CD en 6 jours non consécutifs (pas d'hébergement, pas de restauration; nécessité d'une salle de tir + salle réunion)

Compte tenu des difficultés pour les archers à réaliser les minima pour entrer en formation, il pourrait être utile de proposer des journées de perfectionnement; les CD peuvent être les bons opérateurs pour réaliser ce genre d'action.

La discussion fait aussi émerger la pertinence du stage ARCHER qui existait auparavant et permettait d'avoir des connaissances de la discipline, des réglages ... etc. le concept n'existe plus dans le schéma fédéral, mais rien n'empêche un CD de le proposer.

Pour les formations continues : différents thèmes existent :

COACHING : à *rechercher une salle de réunion pour accueillir 20 personnes maxi*

APPRENDRE A FAIRE DU CAMPAGNE : à *rechercher une salle de réunion pour accueillir 20 personnes maxi et quelques cibles campagne (4/5)*

APPRENDRE A TIRER EN POULIES : à *rechercher une salle de réunion pour accueillir 20 personnes maxi*

MATERIEL DE COMPETITION : à *rechercher une salle de réunion pour accueillir 20 personnes maxi + possibilité de tirer sur 1 à 2 cibles (salle ou extérieur)*

ENCADRER LES POUSSINS : à *rechercher une salle de réunion pour accueillir 20 personnes maxi*

ENCADRER LES ARCHERS EN SITUATION DE HANDICAP : à *rechercher une salle de réunion pour accueillir 20 personnes maxi*

FORMATION TECHNIQUE : sur le terrain, adapter le contenu technique aux plus jeunes (poussins – benjamins – minimes) ; journée de formation pour les entraîneurs accompagnés de leurs archers débutants; à *rechercher une salle ou terrain de tir pour accueillir 20 personnes maxi*

D'autres thèmes peuvent être proposés par les CD.

Seules les formations validées par le CR permettront de valider la formation continue des entraîneurs (mention *actif* des entraîneurs) sur leur licence.

- ⇒ Nous souhaitons que les CD se proposent pour accueillir ces journées. Si un CD est intéressé, il doit se faire connaître avant le 25 juin.

Cf : planning ci joint, à titre indicatif pour les journées en CD.

ORGANISATION PRATIQUE DE CES JOURNEES :

Le CD se propose ; il choisit un lieu (avant le 25 juin) de préférence gratuit car la location éventuelle sera à sa charge.

Le CR arrête le planning (pour une répartition sur l'ensemble du territoire des formations, toute l'année) et missionne un formateur de l'ETR.

Le tarif des journées de FC est fixé par le CR.

La formation apparaît dans le calendrier des formations régionales, et sur l'extranet

Les stagiaires s'inscrivent directement à la FFTA et au secrétariat du CR pour le paiement.

Le CD fournit les indications pour envoyer la convocation (adresse).

Le CR convoque les stagiaires pour la journée. Le formateur est rémunéré par le CR, frais de déplacement compris.

Le CR souhaite que les formations ASSISTANT soient proposées sur l'ensemble du territoire. Vu les effectifs 2017, il semble pertinent d'en proposer 4. Le CR assurera la communication, notamment vers les jeunes.

La formation se déroule en pratique (nécessité de pratiquer avec des arcs d'initiation à courte distance) et en théorie.

Les compétences développées sont : l'accueil des licenciés et des tiers, la gestion du matériel, la gestion de la sécurité lors des séances et l'apport d'un soutien à l'entraîneur référent.

Suite aux remarques, le diagnostic du projet de ligue a été complété : 72% des clubs ont un entraîneur (71% en Rhône-Alpes ; 85% en Auvergne)

Les actions des CD ne sont pas limitées dans le cadre précis du PSTF ; toutes les actions de découverte de l'ensemble des disciplines sont également possibles afin d'assurer le développement de notre discipline.

Enfin les CD et le CR doivent aussi collaborer dans le cadre de la structuration des clubs, pour la labellisation.

En bilan, il apparaît que ces temps d'échange entre nous sont nécessaires et constructifs. L'horaire choisi semble correct. Une à deux réunions par an doivent être envisagées.

Evelyne souhaite des échanges sur les actions qui sont organisées dans les CD ; le CR communique régulièrement sur les actions qu'il propose. Un espace de partage de documents devrait être créé par le CR afin de ne pas saturer nos boîtes mail.

Un merci particulier à Xavier qui ne pouvant être présent ou représenté à cette réunion a pu envoyer un compte rendu d'activité à Michel.

Sophie VESSILLIER
CTS Auvergne Rhône-Alpes
06 77 75 18 77 - s.vessillier@ffta.fr